PORT DE PROPRIANO

TARIFS 2027

Projet de grille tarifaire — postes d'amarrage

Régie du port de plaisance et de pêche — Commune de Propriano

VILLE DE PROPRIANO

ANNEXE 1 Tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons fixes et quais (en €)

H.T.

Tranche	Surface du navire	Tarifs saisonniers — prix calculé au m² (H.T.)			Forfaits d'hivernage — prix au m² × coefficient (H.T.)				
		Basse saison du 01/10 au 31/05	Moyenne saison du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Haute saison du 01/07 au 31/08	Hivernage 1 du 01/01 au 30*/04	Hivernage 1 bis du 01/01 au 31*/05	Hivernage 1 ter du 01/01 au 30*/06	Hivernage 2 du 01/09 au 31/12*	Hivernage 2 bis du 01/10 au 31/12*
1	< 20 m²	0,58 €	0,82 €	1,17 €	0,46 € × 40	0,46 € × 60	0,46 € × 70	0,46 € × 40	0,46 € × 30
2	> 20 m² à 56 m²	0,63 €	0,88 €	1,25 €	0,49 € × 40	0,49 € × 60	0,49 € × 70	0,49 € × 40	0,49 € × 30
3	> 56 m² à 80 m²	0,67 €	0,93 €	1,33 €	0,52 € × 40	0,52 € × 60	0,52 € × 70	0,52 € × 40	0,52 € × 30
4	> 80 m² à 150 m²	0,79 €	1,11 €	1,58 €	0,57 € × 40	0,57 € × 60	0,57 € × 70	0,57 € × 40	0,57 € × 30
5	> 150 m² à 300 m²	1,08 €	1,52 €	2,17 €	0,63 € × 40	0,63 € × 60	0,63 € × 70	0,63 € × 40	0,63 € × 30
6	> 300 m²	1,17 €	1,63 €	2,33 €	0,71 € × 40	0,71 € × 60	0,71 € × 70	0,71 € × 40	0,71 € × 30

ANNEXE 2 Tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons fixes et quais (en €)

T.T.C.

Tranche	Surface du navire	Tarifs saisonniers — prix calculé au m² (T.T.C.)			Forfaits d'hivernage — prix au m² × coefficient (T.T.C.)				
		Basse saison du 01/10 au 31/05	Moyenne saison du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Haute saison du 01/07 au 31/08	Hivernage 1 du 01/01 au 30*/04	Hivernage 1 bis du 01/01 au 31*/05	Hivernage 1 ter du 01/01 au 30*/06	Hivernage 2 du 01/09 au 31/12*	Hivernage 2 bis du 01/10 au 31/12*
1	< 20 m²	0,70 €	0,98 €	1,40 €	0,55 € × 40	0,55 € × 60	0,55 € × 70	0,55 € × 40	0,55 € × 30
2	> 20 m² à 56 m²	0,75 €	1,05 €	1,50 €	0,59 € × 40	0,59 € × 60	0,59 € × 70	0,59 € × 40	0,59 € × 30
3	> 56 m² à 80 m²	0,80 €	1,12 €	1,60 €	0,62 € × 40	0,62 € × 60	0,62 € × 70	0,62 € × 40	0,62 € × 30
4	> 80 m² à 150 m²	0,95 €	1,33 €	1,90 €	0,68 € × 40	0,68 € × 60	0,68 € × 70	0,68 € × 40	0,68 € × 30
5	> 150 m² à 300 m²	1,30 €	1,82 €	2,60 €	0,76 € × 40	0,76 € × 60	0,76 € × 70	0,76 € × 40	0,76 € × 30
6	> 300 m²	1,40 €	1,96 €	2,80 €	0,85 € × 40	0,85 € × 60	0,85 € × 70	0,85 € × 40	0,85 € × 30

* Date incluse. *Coefficient d'hivernage : le forfait s'obtient en multipliant le prix au m² par le coefficient indiqué (ex. 0,46 € × 40).*

Modalités de facturation (annexes 1 et 2)

- La facturation pour un navire restant à l'année est la suivante : hivernage 1 ter + tarification au passage + hivernage 2.
- L'hivernage 1 et 2 sont des périodes indivisibles.
- En haute saison, la facturation est basée sur la présence effective du navire.
- En haute saison, si la présence effective du navire est de 31 jours consécutifs, un abattement de 15 % sera mis en place.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-082-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

ANNEXE 3 Tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons flottants et digue en béton (en €)

H.T.

Pontons flottants et digue en béton	Période	Tarif
Tarif annuel (indivisible)	du 01/01 au 31/12	70,83 € HT / m²

ANNEXE 4 Tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons flottants et digue en béton (en €)

T.T.C.

Pontons flottants et digue en béton	Période	Tarif
Tarif annuel (indivisible)	du 01/01 au 31/12	85,00 € TTC / m²

N.B. (annexes 3 et 4)

- Les présents tarifs seront automatiquement majorés du montant de la Taxe Foncière et de celui de la Contribution Foncière des Entreprises, perçus par l'État à travers les Services Fiscaux.
- La base de tarification est la largeur et la longueur hors tout du bateau, y compris les apparaux fixes : soit du saillant du tableau arrière au saillant du davier d'étrave ou à l'extrémité du bout-dehors ou de la delphinière.
- Le tarif annuel sur pontons flottants et la digue en béton est indivisible.

ANNEXE 5 Tarifs applicables aux professionnels (en €)

H.T.

Professionnels	Période	Tarif
Tarif annuel (indivisible)	du 01/01 au 31/12	75,00 € HT / m²

ANNEXE 6 Tarifs applicables aux professionnels (en €)

T.T.C.

Professionnels	Période	Tarif
Tarif annuel (indivisible)	du 01/01 au 31/12	90,00 € TTC / m²

N.B. (annexes 5 et 6)

- Les présents tarifs seront automatiquement majorés du montant de la Taxe Foncière et de celui de la Contribution Foncière des Entreprises, perçus par l'État à travers les Services Fiscaux.
- La base de tarification est la largeur et la longueur hors tout du bateau, y compris les apparaux fixes : soit du saillant du tableau arrière au saillant du davier d'étrave ou à l'extrémité du bout-dehors ou de la delphinière.
- Les tarifs applicables aux professionnels sont indivisibles.

ANNEXE 7 Dispositions tarifaires générales (en €)

H.T.

Horaires de prise et de départ du poste d'amarrage

Prise de poste	À compter de 13h00
Départ	Jusqu'à 12h00 (application de la tarification journalière au-delà)
Flottes de location	Tout départ postérieur à 17h30 entraînera une tarification journalière

Tarifs et prestations

Escale de jour sans fluides (de 10h à 15h, 5 heures maximum)	Gratuit
Escale de jour avec eau (de 9h à 15h)	1/3 du tarif journalier
Remplacement d'une pendille en cas de détérioration	208,33 €
Vente d'embout d'eau	4,17 €
Douches	Intégrées dans les tarifs
Taxe de séjour	0,22 € par jour et par personne

Prêt des prises électriques — caution + pièce d'identité et/ou documents du navire

Prise 32 A (monophasé)	Caution de 100 €
Prise 63 A (monophasé)	Caution de 200 €
Prise 125 A (triphasé)	Caution de 500 €

Débarquement de déchets sans escale

Nombre de sacs	**Sac de 50 L**	**Sac de 100 L**
1 à 2 sacs	33,33 €	54,17 €
3 à 5 sacs	58,33 €	83,33 €
6 à 10 sacs	83,33 €	112,50 €

Conditions générales

- Les taxes et redevances portuaires sont payables d'avance et non à terme échu.
- Chaque plaisancier devra justifier d'une assurance couvrant la responsabilité civile ainsi que les risques de dommages causés aux ouvrages du port, du renflouement et d'enlèvement d'épave en cas de naufrage.
- Lors de la réservation, 50 % du séjour sera encaissé et non remboursable.
- Toute annulation pour les bateaux supérieurs à 150 m² doit s'effectuer le jour de l'arrivée avant 12h, sinon la totalité du passage sera facturée.
- S'il existe une différence entre les montants, elle est due à un calcul d'arrondi.

ANNEXE 8 Dispositions tarifaires générales (en €)

T.T.C.

Horaires de prise et de départ du poste d'amarrage

Prise de poste	À compter de 13h00
Départ	Jusqu'à 12h00 (application de la tarification journalière au-delà)
Flottes de location	Tout départ postérieur à 17h30 entraînera une tarification journalière

Tarifs et prestations

Escale de jour sans fluides (de 10h à 15h, 5 heures maximum)	Gratuit
Escale de jour avec eau (de 9h à 15h)	1/3 du tarif journalier
Remplacement d'une pendille en cas de détérioration	250,00 €
Vente d'embout d'eau	5,00 €
Douches	Intégrées dans les tarifs
Taxe de séjour	0,22 € par jour et par personne

Prêt des prises électriques — caution + pièce d'identité et/ou documents du navire

Prise 32 A (monophasé)	Caution de 100 €
Prise 63 A (monophasé)	Caution de 200 €
Prise 125 A (triphasé)	Caution de 500 €

Débarquement de déchets sans escale

Nombre de sacs	**Sac de 50 L**	**Sac de 100 L**
1 à 2 sacs	40,00 €	65,00 €
3 à 5 sacs	70,00 €	100,00 €
6 à 10 sacs	100,00 €	135,00 €

Conditions générales

- Les taxes et redevances portuaires sont payables d'avance et non à terme échu.
- Chaque plaisancier devra justifier d'une assurance couvrant la responsabilité civile ainsi que les risques de dommages causés aux ouvrages du port, du renflouement et d'enlèvement d'épave en cas de naufrage.
- Lors de la réservation, 50 % du séjour sera encaissé et non remboursable.
- Toute annulation pour les bateaux supérieurs à 150 m² doit s'effectuer le jour de l'arrivée avant 12h, sinon la totalité du passage sera facturée.
- S'il existe une différence entre les montants, elle est due à un calcul d'arrondi.